



Licence Sciences de l'éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de l'éducation. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035827

HAL Id: hceres-02035827

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035827>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S311055301

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Sciences de l'éducation

Présentation de la mention

La mention en Sciences de l'éducation est accessible aux étudiants ayant validé 120 CE (crédits européens). Elle se déroule en une année L3 et propose une formation *in situ* ou à distance. La mention en Sciences de l'éducation enseigne les références multiples en philosophie, anthropologie, psychanalyse, sociologie, psychologie, économie, didactique, utiles pour diagnostiquer des besoins éducatifs, de formation, pédagogiques ou d'accompagnement. Elle forme à l'analyse et la conceptualisation des situations éducatives, à l'évaluation scolaire ou en situation de formation, et à l'élaboration de référentiels d'évaluation des compétences.

La mention de Sciences de l'éducation donne le niveau requis pour l'accès aux concours des Instituts Régionaux de Travail Social de l'Education Nationale (enseignement, conseiller d'éducation), des Instituts de Formation des Soins Infirmiers, de l'Institut de Formation des Cadre de la Santé. Elle ouvre l'accès en master de Sciences de l'éducation ou au master de Philosophie et psychanalyse de l'Université Montpellier 3.

Avis condensé

- Avis global :

L'offre de formation est équilibrée entre les enseignements de la discipline, la préprofessionnalisation, et les langues ou l'informatique. Toutefois, la répartition prévue entre les enseignements obligatoires (philosophie, épistémologie et didactique) et celui choisi en option à titre d'ouverture hors discipline (psychologie et psychanalyse, OU anthropologie, OU sociologie, économie), comme pour la formation en méthodologie (expérimentale OU clinique OU esthétique) ne permet pas de considérer que les multiples références théoriques annoncées dans les objectifs de la mention se concrétisent dans le parcours de l'étudiant.

Toutes les spécialités disciplinaires sont enseignées exclusivement par des enseignants de la 70^{ème} section, y compris les options de sociologie, économie, psychologie. Les professionnels des centres de formation interviennent comme il est légitimement attendu dans les enseignements de préprofessionnalisation.

Il y a des informations imprécises, parfois inexactes dans le dossier : par exemple il est dit que la L3 donne accès aux fonctions d'auxiliaire de vie scolaire ; de la même façon, il est annoncé que la mention de licence prépare au métier de conseiller d'orientation psychologue alors que le concours est ouvert aux titulaires de la licence de Psychologie.

La liste de préparations aux concours de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, de l'Institut de Formations aux Soins Infirmiers, des Instituts Régionaux de Travail Social, et des Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active est, pour sa part, explicite.



- Points forts :
 - L'équilibre entre la formation disciplinaire et la préprofessionnalisation. Le projet est ajusté aux préparations des concours en enseignement (sous réserve des modifications prochaines d'accès aux formations après obtention d'un master). Il donne une place substantielle à l'élaboration du projet professionnel et à la préparation aux métiers de l'éducation ou de la santé.
 - Les liens avec les instituts de formation. Ainsi, les élèves éducateurs réalisent un double cursus de formation : le diplôme d'Etat et la licence en Sciences de l'éducation par convention entre université et l'Institut Régional de Travail Social. L'ouverture des UE sur le handicap à la licence en Sciences du langage et à la licence professionnelle Langue des signes est prévue et constitue un atout pour l'insertion dans les métiers dédiés au champ des handicaps.
- Points faibles :
 - L'inexactitude des informations données sur certains débouchés. Cela peut induire des erreurs d'orientation des étudiants.
 - Le suivi des étudiants après la L3 : les données chiffrées sont insuffisamment détaillées et analysées. On ne sait pas combien d'étudiants inscrits en enseignement à distance réussissent et combien poursuivent au-delà. Le taux de réussite aux concours n'est pas évalué.
 - L'équipe monodisciplinaire (70^{ème} section) alors que l'enseignement comporte de l'économie, de la sociologie et de la psychologie.
 - Le dossier explique que chaque enseignant tient une permanence de 2 heures hebdomadaires pour recevoir les étudiants, mais il n'est pas renseigné sur la structure et le fonctionnement de l'équipe pédagogique (un responsable licence).
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable d'afficher que la L3 ouvre sur la préparation des concours et réviser la liste des métiers. En effet, dans sa formulation actuelle, la communication peut induire des erreurs de projets pour des étudiants qui ne souhaiteraient pas de poursuite d'études après la L3.

Il serait opportun d'égaliser la répartition entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) en évitant que le bloc disciplinaire principal à valider au premier semestre (tronc commun) ne comporte que des CM et des examens terminaux.

Avis détaillé

- 1 ● Pilotage de la licence :

Il est peu renseigné. Le dossier mentionne la liste des enseignants, tous en 70^{ème} section, et du responsable L3. Le bilan chiffré ne donne pas lieu à une analyse capable de justifier les choix pédagogiques et d'organisation. Il est vrai que cette licence, réduite au L3, rassemble des étudiants déjà initiés au travail universitaire et engagés dans des choix motivés de préparation de concours ou de promotion professionnelle. Néanmoins, elle reçoit aussi des étudiants qui font valoir une validation d'expérience professionnelle ou qui reprennent des études dans un projet de formation continuée.



2 • Projet pédagogique :

L'affichage pluri-disciplinaire devrait préciser que la philosophie et la didactique tiennent la place principale en ouvrant vers des masters dans ces domaines. Le choix de délivrer les 182 heures d'enseignement de tronc commun en S5 exclusivement en CM et sans contrôle continu n'est pas motivé quand tous les autres enseignements de cette L3 comportent des TD, éventuellement sans cours de support associé. L'objectif que l'étudiant maîtrise les principales méthodes de recherche applicables aux sciences de l'éducation ne semble pas directement atteignable en ne le formant que sur une méthode parmi les trois.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

S'agissant d'une L3, elle est légitimement centrée sur le projet professionnel plutôt que sur la mise à niveau des étudiants. L'initiative de faire accompagner les étudiants dans leur projet par les étudiants avancés de master Conseil et Formation en Education est intéressante et à encourager. La distinction de deux parcours préprofessionnalisant (Education adaptée, formation, santé / Métiers de l'enseignement) répond de manière adéquate aux besoins des étudiants et aux débouchés possibles.

Le travail possible par rendez vous individuel et groupe de travail pour optimiser la réussite répond à la diversité des parcours en amont des étudiants qui reprennent souvent des études après un temps professionnel de plusieurs années. Le partenariat avec la cellule handicap et les projets de mise en ligne des documents vidéo pour l'enseignement à distance sont ajustés aux besoins des étudiants.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Les informations mises à disposition devraient être plus différenciées et analysées pour qu'on puisse statuer sur l'insertion professionnelle et la poursuite des études. En effet, les données fournies ne permettent pas de discerner combien d'étudiants sont en situation professionnelle indépendamment de la réussite au L3 (étudiants salariés déjà qualifiés dans un métier à l'entrée et qui conservent légitimement leur emploi après) et combien trouvent une insertion par l'obtention du L3. Le taux de réussite aux concours n'est pas renseigné, ce qui serait hautement nécessaire puisqu'il s'agit du cœur de métier affiché par cette licence.

Au comptage 2008, la poursuite d'études représente 24 % des étudiants sortis du L3 en 2007, 10 % de ceux sortis en 2005. Une analyse de ces données serait intéressante à faire au regard de l'objectif déclaré d'accès au master.